

A.V. MIXO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue du forum
13200 ARLES
982525297 RCS TARASCON

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 11 FEVRIER 2025

Les soussignés :

Monsieur Victor HOEPFFNER,
titulaire de 1000 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Adrien RUSSOTTO,
titulaire de 1000 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 2 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A.V. MIXO désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.V. MIXO et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Ont pris à l'unanimité la décision suivante :

DECISION UNIQUE

Les associés décident à l'unanimité que Monsieur Victor HOEPFFNER et Monsieur Adrien RUSSOTTO ne percevront aucune rémunération au titre de leurs mandats de Cogérants de la société A.V. MIXO, au titre de l'exercice social qui court du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

AR

V.H.

Fait à ARLES
Le 11 février 2025

Victor HOEPFFNER

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, intersecting strokes that form a stylized representation of the name Victor Hoepffner.

Adrien RUSSOTTO

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top followed by a series of horizontal and diagonal strokes.